

# **15/06/2020 – Réouverture du Parc du Faisan Doré**

Après une longue période de fermeture, le parc sera de nouveau accessible dès ce samedi 20 Juin, les week-ends uniquement, de 10h à 18h.

Cette réouverture s'accompagne de mesures incitant au respect des gestes barrières et de distanciation sociale. Le parc sera, par conséquent, accessible à la promenade uniquement, dans un premier temps.

Ce qui est autorisé :

- la balade, les regroupements de moins de 10 personnes.
- la pratique d'une activité sportive individuelle.

Ce qui n'est pas autorisé :

- les activités ludiques sur les jeux (leurs accès seront condamnés).
- Les vélos et trottinettes seront interdits.
- La partie « restauration » du parc ne fonctionnera pas.
- Les sanitaires seront fermés.

---

# **12/06/2020 – Travaux à Wallers, rue Jean Jaurès**



Commune de  
**WALLERS-ARENBERG**

arrêté N°2020-89

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes

**ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR  
CHANTIER NOREADE RUE JEAN JAURES**

Le Maire,  
Vice-président du Conseil Régional,  
Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;  
Vu les articles R411-1 et suivants, R417-10, R325-14 du code de la Route,  
Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu la demande de **La Société SARL TLT, située 6 rue Maréchal à 59540 INCHY, en date du 04 Juin 2020,**  
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution **des travaux de sondages, d'assainissement.**

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** A partir du lundi 15 juin 2020 jusqu'au vendredi 26 juin 2020, en vue de l'exécution des travaux susvisés, sondages

**1<sup>ère</sup> phase:** rue Victor Hugo - rue Baboeuf - la circulation se fera en alternée avec mise en place de feux tricolores. (sans neutralisation des carrefours sauf Louis Blanc- Déviation par Hasnon et Helesmes)

Le sens unique de la rue Voltaire sera supprimé le temps des travaux. La circulation pourra se faire en double sens.

A partir du lundi 29 juin 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020, assainissement

**2<sup>ème</sup> phase :** rue Victor Hugo – rue Baboeuf- rue Voltaire (avec neutralisation des carrefours, 2 à 5 jours par carrefour),

**3<sup>ème</sup> phase:** rue Louis Blanc – rue Baboeuf - rue Henri Barbusse (avec neutralisation des carrefours, 2 à 5 jours par carrefour),

- la route sera barrée (rue Jean Jaurès),

- Le stationnement sera interdit sur la zone de travaux, des deux côtés de la voirie.

- Les véhicules en infraction seront enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

- Accès commerces autorisés

- Déviation mise en place par Hasnon et Helesmes

**ARTICLE 2 :** La signalisation de chantier, conforme aux prescriptions de l'inspection Interministérielle en date du 17 Juillet 1974 sera fournie, posée et maintenue en bon état de fonctionnement par la SARL TLT de INCHY.

**ARTICLE 3 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Mr le Commandant fonctionnel de police,
- Bureau de Police de Wallers,
- Sous préfecture de Valenciennes
- Voirie départementale de Valenciennes,
- CAPH
- La SARL TLT de Inchy,
- Au SIAVED,
- Au SIMOUV,
- Au SDIS,
- Aux Communes de Haveluy, Hasnon, et Helesmes
- Aux riverains

A Wallers, le 12 Juin 2020

Le Maire,  
Salvatore CASTIGLIONE

Le Maire:

· Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

· Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.



---

# 05/06/2020 – Réouverture des écoles

La municipalité vous informe de la réouverture des écoles dès le 8 juin.

Après le travail mené conjointement entre l'Éducation Nationale et la ville, nos écoles accueilleront de nouveau les enfants dans le respect strict des règles sanitaires.

Voici le détail :

- ☐ **8 Juin** : Pré rentrée pour les enseignants.
- ☐ **8 & 9 Juin** : Tenue des conseils d'écoles extraordinaires afin de valider les aménagements réalisés et la bonne mise en place du protocole sanitaire.
- ☐ **10 Juin** : Derniers ajustements et rectifications à la suite des observations relevées en conseil d'école.
- ☐ **11 Juin** : Rentrée des écoliers selon l'école et la classe de fréquentation.

## **École Odette et Louis Prouvoyeur (Centre):**

- ☐ Rentrée des classes de CP et CM2

Rentrée progressive des autres classes dans un second temps\*

## **École Jeanne Linglin (Cataine):**

- ☐ Rentrée uniquement de la classe de CP

## **École Marcelle et Paul François (Grand-Bray):**

- ☐ Rentrée de la classe des CP

Rentrée progressive des CE1 dans un second temps\*

\* Rentrée progressive des autres classes par petits groupes, en fonction des capacités d'accueil des locaux, du bon déroulement de l'application du protocole sanitaire et selon l'organisation propre à chaque école (Direction).

Le respect des règles sanitaires étant difficilement applicable, il n'y aura pas de rentrée pour les Toutes Petites Sections – Petites Sections et Moyennes Sections des 3 écoles. Les classes seront nettoyées et désinfectées en continu par le personnel de la ville.

**Pause méridienne** : Le service de restauration scolaire ne reprendra pas. Les enfants peuvent s'ils le souhaitent, apporter leur repas dans un sac isotherme. Seuls les enfants seront amenés à manipuler leur sac.

Le repas se prendra en salle de classe, avec désinfection avant/après le repas.

Il n'y aura pas de garderie excepté pour les enfants des personnels soignants et d'éducation.

**Fin des cours : le 4 juillet**

A noter : Nous tenions à remercier et féliciter le personnel technique (masculin et féminin) qui malgré les délais très courts, ont œuvré pour réaliser les aménagements nécessaires (création de points d'eau, traçage des sens de circulation, ...)

---

## **02/06/2020 – Fermeture temporaire du Parc du Faisan Doré**

Pour votre sécurité, le Parc du Faisan Doré est fermé pour une durée indéterminée afin que nous puissions effectuer tous les travaux nécessaires à sa remise en état.

Nous communiquerons sur sa date de réouverture ultérieurement.





---

**29/05/2020 – Distribution des  
masques de la région**



# HASNON

Ville de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

HASNON, le 29 mai 2020

Objet : Distribution des masques de la région

Dès le début de la pandémie, la région Hauts de France s'était engagée à fournir des masques aux municipalités pour protéger leurs habitants.

À ce jour, j'ai reçu un nombre de masques bien inférieur à celui promis et attendu. Pour satisfaire tous les foyers de la ville, je suis donc contraint d'attribuer un masque tissu par foyer et le compléter par des masques chirurgicaux en fonction de la composition familiale (pour les plus de 12 ans).

La Région m'a informé que les enfants de moins de 12 ans n'étaient pas destinataires de masques, conformément aux recommandations du Conseil Scientifique.

Je suis conscient que dans certaines familles l'insuffisance de masque provoquera quelques mécontentements.

Il vous est possible de vous rapprocher des services de la mairie afin d'obtenir un nombre de masques conforme à la composition de votre foyer.

Le Maire,

André DESMEDT



---

**29/05/2020 – Aidons les  
personnes vulnérables**





# AIDONS-LES

Seules 2 personnes sont aujourd'hui identifiées **vulnérables** sur le fichier de la mairie d'Hasnon.

Cela ne peut être la réalité de notre ville !

**Vous connaissez certainement une personne âgée et vulnérable à Hasnon,**

**elle est seule, isolée**

**elle souffre de cet isolement**

**elle est handicapée**

**elle dépend d'autrui**

**PARCE QU'IL S'AGIT DE L'AIDER EN PÉRIODE CRITIQUE**

*C'est-à-dire en cas de canicule ou de grand froid*



Une démarche s'impose alors à vous :

**Vous pouvez la signaler en mairie pour qu'on puisse l'aider au mieux et au plus vite en situation d'urgence.**

03 27 21 67 17

10 rue Henri Durre - 59178 Hasnon



Le Maire,

André DESMEDT

# 28/05/2020 – Qualité sanitaire des eaux

Extrait des analyses des derniers prélèvements des eaux de robinet d'Hasnon, réalisés entre le 27/02/2020 et le 20/04/2020 :



DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE  
 SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE  
 Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



## EAU & FORCE ANZIN - SEV

|  | Résultats    | Limites de qualité |            | Références de qualité |            |
|--|--------------|--------------------|------------|-----------------------|------------|
|  |              | inférieure         | supérieure | inférieure            | supérieure |
| <b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>    |              |                    |            |                       |            |
| Acrylamide                                 | <0,10 µg/L   |                    | 0,10       |                       |            |
| Epichlorohydrine                           | <0,05 µg/L   |                    | 0,10       |                       |            |
| <b>FER ET MANGANESE</b>                    |              |                    |            |                       |            |
| Fer total                                  | 45 µg/L      |                    |            |                       | 200,00     |
| <b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b> |              |                    |            |                       |            |
| Antimoine                                  | <1 µg/L      |                    | 5,00       |                       |            |
| Cadmium                                    | <1 µg/L      |                    | 5,00       |                       |            |
| Chrome total                               | <5 µg/L      |                    | 50,00      |                       |            |
| Cuivre                                     | 0,017 mg/L   |                    | 2,00       |                       | 1,00       |
| Fluorures mg/L                             | 0,51 mg/L    |                    | 1,50       |                       |            |
| Nickel                                     | <5 µg/L      |                    | 20,00      |                       |            |
| <b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>         |              |                    |            |                       |            |
| Bact. aér. revivifiables à 22°-68h         | <1 n/mL      |                    |            |                       |            |
| Bact. aér. revivifiables à 36°-44h         | <1 n/mL      |                    |            |                       |            |
| Bactéries coliformes /100ml-MS             | <1 n/(100mL) |                    |            |                       | 0          |
| Entérocoques /100ml-MS                     | <1 n/(100mL) |                    | 0          |                       |            |
| Escherichia coli /100ml - MF               | <1 n/(100mL) |                    | 0          |                       |            |
| <b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>     |              |                    |            |                       |            |
| Ammonium (en NH4)                          | <0,05 mg/L   |                    |            |                       | 0,10       |
| Nitrites (en NO2)                          | <0,02 mg/L   |                    | 0,50       |                       |            |

### Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

# **25/05/2020 – Réouverture de la Mairie**

La Mairie est dorénavant rouverte aux horaires habituels.  
L'entrée est limité à deux personnes simultanément.

---

## **Communiqués de presse sur l'accès aux forêts**

Les routes forestières,  
un statut souvent méconnu



Les routes forestières ont un statut privé, c'est le domaine privé de l'Etat, ce ne sont pas des routes publiques. Elles sont destinées à l'exploitation forestière (circulation des camions grumiers pour sortir le bois).

Routes concernées :

- drève d'Escautpont,
- drève de Raismes,
- drève de Suchemont,
- drève Mazure
- drève de la Hauteville

## Des routes forestières fermées pour favoriser la circulation douce

**Les forêts sont à nouveau ouvertes depuis le 11 mai, mais quelques routes situées en forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers resteront fermées à la circulation des automobiles.**

Les nouveaux usages de la forêt font que **l'augmentation du trafic** routier n'est plus de mise depuis quelques années. En effet, cela **ne correspond plus à une attente** en termes de services rendus par la forêt : attrait touristique, préservation du milieu naturel, zone de quiétude, mobilité douce... **sont aujourd'hui préférés par le public.**

Ainsi, dans le massif de Raismes-Saint-Amand-Wallers, certaines routes forestières **resteront fermées jusqu'à nouvel ordre** afin de permettre au public de pouvoir profiter **de plus de 10 km de cheminements supplémentaires sécurisés**. Ces chemins revêtus permettront à un public varié (familles avec poussette, vélos, rollers, PMR etc...) de profiter, en toute sécurité et dans le respect de la distanciation sanitaire, d'un cadre reposant et ressourçant.

De plus, le transit est source de **nombreuses nuisances** : déchets, collisions, sécurité, dérangement permanent, etc.

Ainsi, ce réseau soustrait à la circulation motorisée **profite également aux activités touristiques et de découverte de la forêt** (randonnée, cyclisme...).







## REOUVERTURE DES MASSIFS FORESTIERS : LES BONS COMPORTEMENTS

**Durant la période de confinement, le public a bien respecté l'interdiction d'accès en forêt. Leur réouverture dès le 11 mai était attendue : une bonne nouvelle qui s'accompagne de quelques mesures de précautions à connaître.**

### Balade en forêt... sur la pointe des pieds !

L'ONF attire l'attention du public sur la sensibilité de ces milieux et particulièrement des animaux. Ces dernières semaines, la tranquillité inhabituelle retrouvée en forêt leur a permis de se déplacer davantage, voire d'aller dans des endroits fréquentés par l'homme où ils s'aventuraient rarement. Ainsi, la vie sauvage présente dans les forêts s'est faite moins discrète qu'à l'accoutumée.

A l'issue du confinement, la faune sauvage sera plus sensible au dérangement surtout en cette période particulière : en effet, le printemps rime avec reproduction, naissance des mammifères ou nidification des oiseaux. Avec le retour du public, l'effet de surprise pourrait remettre en cause l'aboutissement du cycle reproductif et la survie des jeunes.

L'ONF rappelle aux promeneurs de rester sur les itinéraires balisés et de tenir les chiens en laisse.

Retrouvez notre mode d'emploi pour la réouverture des forêts en pièce jointe



**RÉOUVERTURE DES FORÊTS  
MODE D'EMPLOI**

La réouverture des forêts s'accompagne de mesures préventives et à titre collectif de responsabilisation en forêt. Les autres équipes territoriales, les territoires à mobilité de services, de services et de services offrent les capacités nécessaires au respect des mesures de distanciation physique, préconisées par les autorités de santé publique.

**CES RECOMMANDATIONS S'APPLIQUENT DANS UN MAXIMUM DE 10 PERSONNES EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES**

- DÉTENTE, PROMENADE ET MARCHÉ**  
SEULS, EN TROUPELLE, ENTRE AMIS  
\*\*\* AUTORISÉ
- PRATIQUES SPORTIVES INDIVIDUELLES**  
COURSES, RANDONNÉES, CHASSE, CANYONING  
\*\*\* AUTORISÉ
- SORTIES ORGANISÉES PAR :**  
ASSOCIATIONS, GUIDES NATURALISTES...  
TOUS LES MOYENS DE DÉPLACEMENT SONT AUTORISÉS  
\*\*\* AUTORISÉ
- PROFESSIONNELS EN FORÊT**  
GESTION ORDINAIRE, TRAVAUX ROUTIERS  
\*\*\* AUTORISÉ

**EN FORÊT**

- INTERDIT D'ACCÈS EN FORÊT POUR LES VÉHICULES À MOTEUR
- INTERDIT D'ACCÈS EN FORÊT POUR LES VÉHICULES À MOTEUR
- INTERDIT D'ACCÈS EN FORÊT POUR LES VÉHICULES À MOTEUR
- INTERDIT D'ACCÈS EN FORÊT POUR LES VÉHICULES À MOTEUR
- INTERDIT D'ACCÈS EN FORÊT POUR LES VÉHICULES À MOTEUR

**AVANT**

- INTERDIT D'ACCÈS EN FORÊT POUR LES VÉHICULES À MOTEUR
- INTERDIT D'ACCÈS EN FORÊT POUR LES VÉHICULES À MOTEUR
- INTERDIT D'ACCÈS EN FORÊT POUR LES VÉHICULES À MOTEUR
- INTERDIT D'ACCÈS EN FORÊT POUR LES VÉHICULES À MOTEUR
- INTERDIT D'ACCÈS EN FORÊT POUR LES VÉHICULES À MOTEUR

**ATTENTION : NOUVELLES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES (ET/OU) RECOMMANDÉES**

- CHASSEURS NATIFS, ACTIVITÉS DE TEAM BUILDING  
\*\*\* NON AUTORISÉ
- COMPÉTITIONS SPORTIVES, ÉVÉNEMENTS CULTURELS  
\*\*\* NON AUTORISÉ
- GRUPES SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS  
\*\*\* NON AUTORISÉ

### Partageons les vastes espaces forestiers

Le contexte particulier de « déconfinement » annonce une fréquentation forte au cours des prochains week-ends. L'ONF invite à la responsabilité de chacun dans les forêts publiques. Ces vastes espaces naturels aux sentiers balisés et les nombreuses aires d'accueil qu'ils offrent doivent permettre le respect strict des mesures de distanciation sociale.

Dans certains massifs, les capacités de stationnement sur les parkings peuvent être vite saturées, notamment les dimanches. L'ONF recommande aux visiteurs locaux qui le peuvent de s'y rendre à pied ou à vélo ou de faire preuve de curiosité en privilégiant des lieux moins connus.





[Télécharger la charte du promeneur](#)

## Préparez votre visite en forêt

Il est important de préparer sa visite avant de se rendre en forêt, et pourquoi pas, de privilégier les lieux moins emblématiques pour limiter les regroupements.

Avant d'y aller :

- consultez la météo pour préparer sa sortie forestière ;
- n'oubliez pas d'emporter de l'eau, un petit en-cas et une carte de la forêt ;
- portez des vêtements longs, couvrant les jambes et les bras pour prévenir les morsures de tiques ;
- si vous sortez seul, prévenez un proche de vos heures et destination de sortie car le réseau téléphonique ne passe pas partout en forêt.

## Adoptez les bons réflexes en forêt

- respectez la signalisation et restez sur les sentiers balisés ;
- remportez vos déchets ;
- laissez le bois mort au sol ;
- n'allumez ni feu, ni barbecue ;
- ne campez pas en forêt ou sur les aires d'accueil ;
- modérez vos cueillettes de fleurs et champignons ;
- partagez l'espace et respectez la quiétude des lieux ;
- gardez vos animaux de compagnie en laisse.

COVID-19

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser  
ou éternuer  
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque  
chirurgical jetable**



Vous avez des questions sur le coronavirus ?  
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



## RÉOUVERTURE DES FORÊTS MODE D'EMPLOI



La réouverture des forêts **s'accompagne de mesures préventives** car la lutte contre la propagation du Covid-19 continue. Chacun doit faire preuve de **responsabilité lors de leurs visites en forêt**. Ses vastes espaces naturels, ses nombreux kilomètres de sentiers, de chemins et ses grandes aires d'accueil offrent les conditions nécessaires au **respect des mesures de distanciation physique**, préconisées par les autorités de santé publique.



**CES PRÉCONISATIONS S'APPLIQUENT DANS UN MAXIMUM DE 10 PERSONNES EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES**



**DÉTENTE, PROMENADE ET MARCHÉ**  
SEUL, EN FAMILLE, ENTRE AMIS

**>>> AUTORISÉ**



**PRATIQUES SPORTIVES INDIVIDUELLES**  
CYCLISTES, COUREURS, CAVALIERS, GRIMPEURS...  
Se référer également aux consignes apportées par les fédérations sportives.

**>>> AUTORISÉ**



**SORTIES ORGANISÉES PAR : ASSOCIATIONS, GUIDES NATURALISTES...**  
10 PERSONNES MAXIMUM / GESTES BARRIÈRES À RESPECTER

**>>> AUTORISÉ**



**PROFESSIONNELS EN FORÊT CESSIONNAIRES**  
GESTION FORESTIÈRE, TRAVAUX ROUTIERS

**>>> AUTORISÉ**

### EN FORÊT

-  SAISON DES NAISSANCES EN FORÊT : GARDONS NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE SOUS CONTRÔLE
-  N'ALLUMONS NI FEU, NI BARBECUE
-  NE CAMPONS PAS EN FORÊT OU SUR LES AIRES D'ACCUEIL
-  RESTONS SUR LES CHEMINS OU LES SENTIERS BALISÉS
-  PARTAGEONS L'ESPACE AVEC LA DIVERSITÉ DES USAGES

### AVANT

-  PRÉPARONS NOTRE VISITE EN FORÊT. POUR NE PAS SE CANTONNER AUX EMPLACEMENTS PROCHES DES PARKINGS ET DES ENTRÉES FORESTIÈRES.

**ATTENTE DES NOUVELLES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES LIÉES AU REGROUPEMENT DE PERSONNES**

**>>> NON AUTORISÉ**

**COMPÉTITIONS SPORTIVES, ÉVÉNEMENTS CULTURELS TOUTES PRATIQUES**

**>>> NON AUTORISÉ**

**CHANTIERS NATURE, ACTIVITÉS DE TEAM BUILDING**

**>>> NON AUTORISÉ**

**GROUPES SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS**

**>>> NON AUTORISÉ**

dessous.

---

# Inscription rentrée 2020-2021 école de Grand-Bray

Pour les inscriptions de la rentrée de septembre à l'école de Grand-Bray, vous pouvez joindre Monsieur VERMEULEN à l'adresse suivante : [ce.0591322s@ac-lille.fr](mailto:ce.0591322s@ac-lille.fr)

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.